

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-19

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS**

PROGRAMMATION 2011

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, en vigueur depuis 1989, a été reconduite lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2011.

Elle s'appuie sur les critères suivants :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 € HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

- Dépense subventionnable plafond : 26 000 € HT
- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

- Subvention forfaitaire : 6 100 €

3. Courts de tennis couverts

- Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 € HT -

1. Communes de plus de 2 000 habitants et associations

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2 000 habitants

- Dépense subventionnable plafond : 305 000 € HT
- Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PARTICULIERS

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe du présent rapport, les dossiers de demande de subvention déposés par des communes et par une association du département, qui figurent au programme des opérations subventionnables voté au Budget Primitif de 2011.

Je tiens à vous rappeler que les subventions attribuées seront imputées sur l'article 204143, sous-fonction 32 pour les communes, et sur l'article 20423, sous-fonction 32 pour l'association.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation des lignes budgétaires correspondantes serait la suivante :

Communes :

A - Autorisation de programme 2011.....	225 945 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	/
C - Engagement à la présente commission.....	131 513 €
D - Reliquat.....	94 432 €

Association :

A - Autorisation de programme 2011.....	15 600 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	/
C - Engagement à la présente commission.....	15 600 €
D - Reliquat.....	/

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions accordées à plusieurs communes pour un montant global de 131 513 € et la subvention accordée à une association pour un montant de 15 600 € ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204143, sous-fonction 32 pour les communes et sur l'article 20423, sous-fonction 32 pour l'association.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

COMMUNES

COMMUNES		OPERATIONS	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX	SUBVENTION ACCORDEE
1	CAMPSAS	Création de vestiaires pour le club de football	31 502 €	26 000 €	60%	15 600 €
2	DONZAC	Création de deux courts de tennis extérieurs	35 602 €	35 602 €	forfait	12 200 €
3	LAGUEPIE	Travaux au terrain de football et création d'une aire de gymnastique à l'école	27 507 €	26 000 €	60%	15 600 €
4	LAMAGISTERE	Création de l'éclairage du terrain d'entraînement de football	25 981 €	25 981 €	60%	15 588 €
5	MONCLAR-DE-QUERCY	Création d'un 2 ^{ème} court de tennis	19 710 €	19 710 €	forfait	6 100 €
6	MONTAIGU-DE-QUERCY	Création d'un boulodrome couvert	51 000 €	51 000 €	22,5%	11 475 €
7	MONTECH	Création de vestiaires au stade de football de Cadars	305 000 €	305 000 €	15%	45 750 €
8	SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	Création d'un court de tennis couvert	180 000 €	180 000 €	forfait	9 200 €
SOUS-TOTAL						131 513 €

ASSOCIATION

ASSOCIATION		OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX	SUBVENTION ACCORDEE
9	Association Familiale Les Éclaireurs	Travaux de sécurité, d'isolation et de chauffage	34 134 €	26 000 €	60%	15 600 €
SOUS-TOTAL						15 600 €

Le Président,

